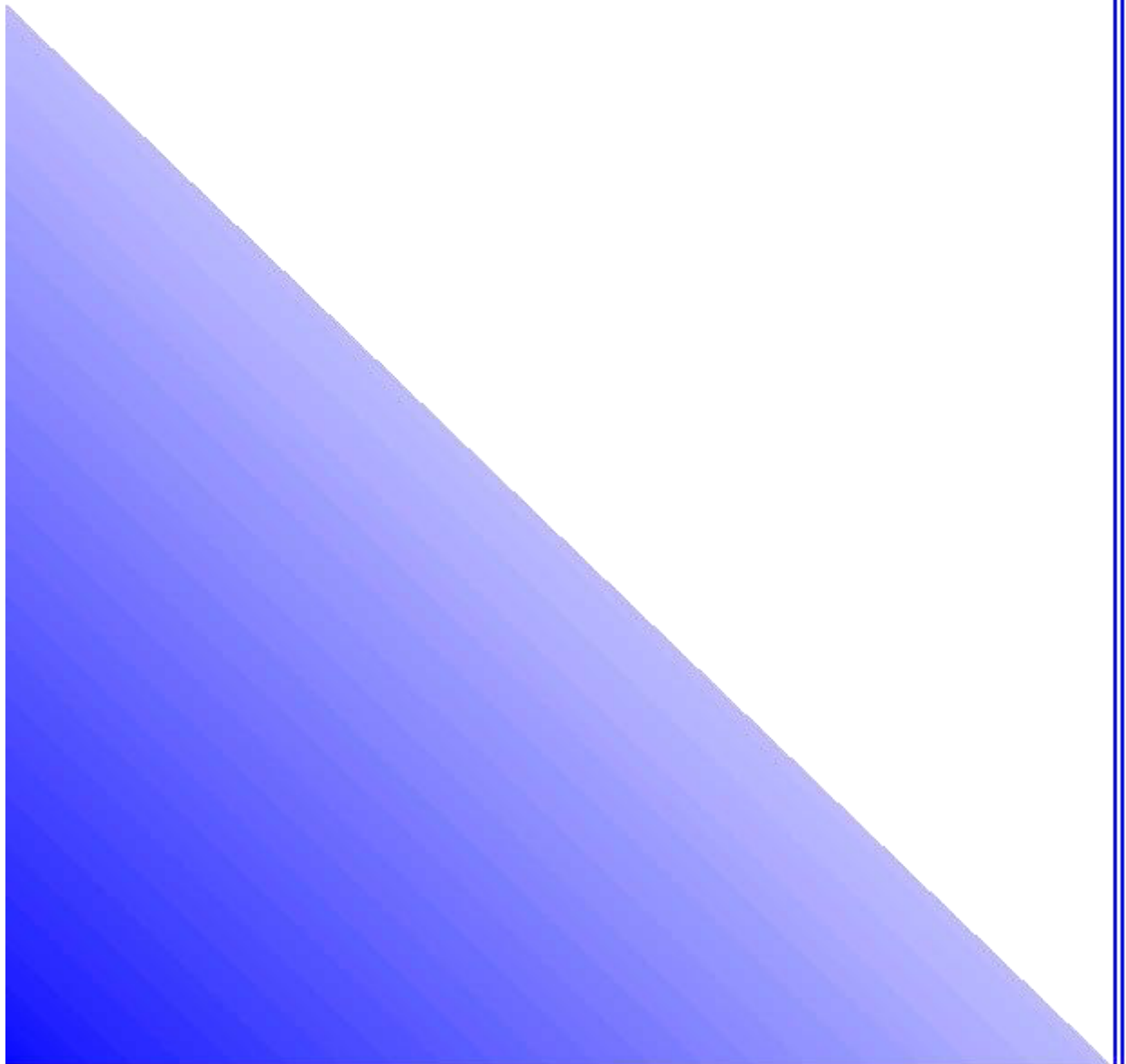




RAPPORT ANNUEL 2018

Assemblée
Générale
du 12 juin 2019



SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	4
RAPPORT DE GESTION	5
1) ACTIVITE DE LA SOCIETE DONT NOUS VOUS DEMANDONS D'APPROUVER LES COMPTES	5
1. Faits marquants	5
2. Commentaires sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé	5
3. Evolution des affaires, des résultats et de l'endettement.....	6
2) COMPTES	6
3) PRISES DE PARTICIPATIONS ET CONTROLE	6
4) PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	7
5) INVESTISSEMENTS ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	7
6) RESULTATS – AFFECTATION	8
7) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	8
8) CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225.38 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES	8
9) ACTIONNARIAT ET COURS DE BOURSE.....	8
10) MANDATS DES ADMINISTRATEURS - REMUNERATION	9
11) INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	ERREUR !
SIGNET NON DÉFINI.	
I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ERREUR !
SIGNET NON DÉFINI.	
I.I Composition du Conseil	15
I.II Fréquence des réunions et décisions adoptées.....	16
I.III Convocations aux conseils et tenue des réunions.....	16
I.IV Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	17
I.V Comité d'audit	17
I.VI Code de gouvernement d'entreprise	17
II. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL	17
III. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	17
IV. PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
V. MESURES ANTI-OPA	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
LES COMPTES ET ANNEXES	18
BILAN ACTIF	18
BILAN PASSIF	19
COMPTE DE RESULTAT	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
TABLEAU DE FINANCEMENT.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	22
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS.....	23
Note 1 Événements significatifs	23
Note 2 Comparabilité des comptes.....	23
Note 3 Règles et méthodes comptables.....	23
3.1. - Immobilisations incorporelles	23
3.2. - Immobilisations corporelles	23
3.3. - Immobilisations financières.....	23
3.4. - Clients et autres créances.....	24
3.5. - Indemnités de départ en retraite.....	24
3.6. - Valeurs mobilières de placement.....	24
3.7. - Conversion des comptes exprimés en devises.....	24
3.8. - Stocks	24
Note 4 Note sur le bilan	25
4.1. - Immobilisations corporelles	25
4.2. - Immobilisations incorporelles	25
4.3. - Immobilisations Financières	25
4.4. - Autres créances	25
4.5. - Disponibilités.....	25
4.6. - Variation des capitaux propres	25
4.7. - Provision	26
4.8. - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits.....	26
4.9. - Dettes fiscales et sociales	26
4.10. - Etat des créances et dettes avec des sociétés liées.....	27
Note 5 Note sur le compte de résultat	27

5.1	<i>Chiffres d'affaires</i>	27
5.2	<i>Transfert de charges</i>	27
5.3	<i>Marge brute</i>	
5.4	<i>Résultat financier</i>	27
5.5	<i>Résultat exceptionnel</i>	27
5.6	<i>Résultat par action après dilution</i>	27
Note 6	<i>Tableau des filiales et participations</i>	28
Note 7	<i>Situation fiscale latente</i>	28
Note 8	<i>Effectif</i>	28
Note 9	<i>Engagements hors bilan</i>	28
Note 10	<i>Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations</i>	28
Note 11	<i>Risque pays</i>	28
Note 12	<i>Crédit-bail</i>	28
Note 13	<i>Identité de la société consolidante</i>	28
Note 14	<i>Honoraires versés au commissaire aux comptes</i>	28
Note 15	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	28

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	29
---	-----------

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	33
--	-----------

CIBOX INTER@CTIVE

**Société anonyme au capital de 1 983 015.84 Euros
Siège social : 17 allée Jean-Baptiste Preux
94140 Alfortville**

400 244 968 RCS CRETEIL

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Alfortville,
Le 29 avril 2019

Le Président du Conseil d'Administration
Ming Lun Sung

RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux dispositions de nos statuts, à l'effet de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1) ACTIVITE DE LA SOCIETE DONT NOUS VOUS DEMANDONS D'APPROUVER LES COMPTES

1. Faits marquants

- La société a réalisé un échange de titres avec la société CXM en chine et fabricant des produits de mobilité. La société Cibox détient 9.82 % de la société CXM en échange de 3 % du capital de Cibox.
- Un rappel de produits défectueux s'est déroulé au 1^{er} semestre 2018, entraînant l'établissement d'un avoir au client concerné, la dépréciation des stocks concernés à 100 % pour 400 K€ et une prise en charge par CXM à hauteur de 600 K€. Ces stocks ont fait l'objet d'une mise au rebut en fin d'année, entraînant la reprise de provision constituée au 30 juin.
- La société a été condamnée à régler une amende à l'Autorité des Marchés Financiers pour un montant 200 K€ concernant des faits remontant à 2014 et 2015¹.

2. Commentaires sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

En 2018, le chiffre d'affaires est en recul de 33% à 11 242 K€. Cette baisse provient principalement de la réduction significative des ventes de smartphones qui a été effective à compter du 2^{ème} semestre 2018, de l'impact négatif sur les ventes du rappel d'hoverboards intervenu début 2018, ainsi que d'une baisse des ventes de la catégorie stockage, dans un contexte de baisse de prix de la mémoire flash en 2018.

Les ventes de la catégorie mobilité électrique ont représenté 25% du chiffre d'affaires de Cibox en 2018. Les ventes de trottinettes électriques ont triplé en volume par rapport à l'exercice précédent, confirmant l'orientation stratégique de la société vers les produits de véritable mobilité électrique.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la marge brute s'élève à 1 856 K€ et représente 16,5% du chiffre d'affaires en 2018 (11,2% en 2017), cette évolution reflète les premiers résultats du changement d'orientation de Cibox initié en 2018.

Le résultat d'exploitation 2018 est nul contre un résultat positif de 297 K€ au titre de l'année précédente. Compte-tenu de la stabilité de la marge brute, la baisse du résultat d'exploitation

¹ Communiqués de presse du 5 juin 2018 et du 11 juillet 2018

provient des investissements initiés depuis fin 2017, tant au niveau des équipes que des développements de produits. Avec un effectif renforcé, Cibox a pu se mobiliser en 2018 sur la préparation d'innovations produits et services qui seront déployées à compter de 2019.

Le résultat financier s'élève à 135 K€ contre 75 K€ en 2017, le résultat 2018 provenant essentiellement d'une plus-value de 467 K€ relative à la cession de titres d'autocontrôle que vient diminuer une dotation à une provision pour dépréciation des titres détenus sur la société DMS pour 321 K€.

Le résultat exceptionnel est une perte de 187 K€ et inclut principalement une amende de 200 K€ relative à la sanction prononcée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 juillet 2018, concernant des faits anciens survenus en 2014 et 2015.

Compte-tenu des éléments précédents, le résultat net est une perte de 52 K€ contre un bénéfice de 398 K€ en 2017.

3. Evolution des affaires, des résultats et de l'endettement

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à 3 673 K€ contre 3 726 K€ au 31 décembre 2017, l'évolution correspondant au résultat 2018.

Au 31 décembre 2018, le poste du bilan « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » qui s'élève à 2 283 K€, se décompose comme suit :

- Disponibilités : 1 432 K€ ;
- Valeurs mobilières de placement : titres de la société DMS pour 275 K€, soit une valeur brute de 1 032 K€ que vient diminuer une provision de 757 milliers d'euros ;
- Titres auto-détenus : 576 K€.

Cibox dispose par ailleurs d'un contrat d'affacturage lui permettant de financer son cycle d'exploitation. Le montant utilisé au 31 décembre 2018 s'élève à 976 K€.

2) COMPTES

Le chiffre d'affaires s'établit à 11 242 K€ pour l'année 2018, à comparer à 16 824 K€ pour l'année 2017.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0 K€ au 31 décembre 2018, à comparer à 297 K€ de l'exercice 2017.

Le résultat financier s'élève à + 135 K€ au 31 décembre 2018, à comparer à +75 K€ de l'exercice 2017.

Le résultat net de l'année 2018 ressort à une perte de 52 K€, à comparer à 398 K€ en 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 3 673 K€ au 31 décembre 2018, à comparer à 3 726 K€ au 31 décembre 2017.

3) PRISES DE PARTICIPATIONS ET CONTROLE

Au cours de l'exercice 2018, la société a réalisé la prise de participation de 9.8 % de la société CXM en Chine par échange de 3% de titres Cibox. Compte-tenu de la quote-part de détention, Cibox n'exerce aucun contrôle sur CXM.

4) PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

L'orientation stratégique pour l'année 2019, qui a été présentée de façon détaillée dans un communiqué du 9 janvier 2019, se poursuit.

L'activité de mobilité constitue le premier axe de développement de Cibox. Le marché de la micro-mobilité est en pleine expansion, avec un marché en croissance de 41% en 2018. Sur ce marché, les ventes de trottinettes électriques ont progressé de 129% en volume (76% en valeur), illustrant la mutation de ce marché d'une activité de loisir vers la mobilité urbaine.

Les priorités stratégiques de Cibox sont donc pleinement en phase avec l'évolution du marché. En 2019, Cibox poursuivra ses investissements en R&D et développement – lancement de nouveautés produit - sur la gamme yeep.me et le service me2. L'accent sera porté sur la durabilité des trottinettes, et notamment sur la filière de recyclage et le renforcement des services après-vente. En ce qui concerne sa stratégie de distribution, Cibox priorisera pour la gamme yeep.me les chaînes et réseaux de revendeurs spécialistes ainsi que les indépendants afin de développer un maillage du territoire, tant sur les produits que les services, en phase avec les attentes des clients.

Dans ce contexte, Cibox a livré ses premiers produits sous la marque yeep.me au cours du premier trimestre 2019. Le lancement officiel de la marque est programmé avant l'été.

Le développement des produits (hardware et software) de la nouvelle offre me2, Mobility for Entreprises, se poursuit, avec un objectif de lancement commercial au second semestre 2019.

Enfin, après avoir fortement décéléré son activité de distribution de smartphones en 2018 du fait de marges insuffisantes, Cibox a pris la décision de totalement arrêter la commercialisation de ces produits pour le moment.

Au moment où s'accélère l'adoption de nouvelles solutions de mobilité apportant des solutions aux enjeux des déplacements urbains (mobilité électrique, essor du free-floating), les discussions, projets et annonces gouvernementales en matière de mobilité douce se multiplient afin de définir les usages des nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI). Dans ce contexte de transition de la mobilité urbaine, CIBOX entend se positionner parmi les acteurs importants de la micro-mobilité avec une approche duale d'offre de services pour les entreprises et de vente de produits, accessoires et services autour de sa nouvelle marque yeep.me pour les consommateurs.

5) INVESTISSEMENTS ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé au cours de l'exercice écoulé des frais de recherche et de développement, ni de dépenses somptuaires, au sens précis de la terminologie du décret comptable.

6) RESULTATS – AFFECTATION

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte Report à Nouveau dans son intégralité.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

7) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Voir tableau en page 21.

8) CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225.38 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous informons qu'à ce jour la société n'est signataire d'aucune convention visée à l'article L225.38 du Code de Commerce.

9) ACTIONNARIAT ET COURS DE BOURSE

Le cours de bourse a évolué en 2018 de la manière suivante :

- Cours au 31 décembre 2018 : 0,11 €
- Variation entre le 1/01/2018 et le 31/12/2018: -24 %
- Cours le plus haut : 0,42 €
- Cours le plus bas : 0,10 €

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat de la Société se décomposait comme suit :

Actionnaires	Actions	% capital
M. Ming Lun Sung	7 417 148	7,48
M. Georges Paul Lebre	3 439 299	3,47
M. Laurent Balian	6 240 800	6,29
Total action de concert	17 097 247	17,24
CXM	2 984 439	3,01
Autres actionnaires	73 547 158	74,18
Auto-détention	5 521 948	5,57
Total	99 150 792	100

10) MANDATS DES ADMINISTRATEURS - REMUNERATION

Votre Conseil d'administration est composé de quatre membres au 31 décembre 2018. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS	FONCTIONS OCCUPEES DANS D'AUTRES SOCIETES
Sung Ming Lun	Gérant BTC France
Tibaut Chantal	Néant
Georges Lebre	Néant
Sandrine Brèche	Gérante de la société Opaya Group (agence de marketing et de communication, Montmorency, France)

Ming Lun Sung a perçu une rémunération de 22 milliers d'euros de la société CIBOX en 2018.

Les jetons de présence payés aux administrateurs au titre de l'année écoulée s'élèvent à 7 324 €.

11) INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

A – INFORMATIONS SOCIALES

a) EMPLOI

1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique :

Effectif Moyen	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
9	4	5

L'effectif est basé à Alfortville et a une moyenne d'âge de 49 ans.

2. Embauches et licenciements :

Compte tenu de la taille de la société, les embauches et les licenciements se font selon les besoins réels de son activité.

3. Les rémunérations et leur évolution :

Compte tenu de la taille de la société, les rémunérations et leur évolution suivent les besoins de l'activité et les conditions du marché.

b) ORGANISATION DU TRAVAIL

4. L'organisation du temps de travail :

La société applique un régime de 35 heures par semaine. L'emploi à temps partiel est aménagé quand un (ou une) salarié(e) le souhaite.

5. L'absentéisme :

La société n'a constaté aucun absentéisme dans l'effectif au cours de l'exercice 2018.

c) RELATIONS SOCIALES

6. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociations avec celui-ci :

Compte tenu de l'effectif de la société, les procédures de dialogue social, d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci suivent la voie d'une communication directe entre la direction de la société et le personnel.

7. Le bilan des accords collectifs :

Compte tenu de son effectif, la société n'a conclu aucun accord collectif particulier.

d) SANTE ET SECURITE

8. Les conditions de santé et de sécurité au travail :

La société respecte les obligations légales en matière de santé du personnel et prend des mesures nécessaires pour la sécurité de celui-ci sur le lieu de travail.

Les installations de sécurité sont également révisées par des tiers habilités.

9. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel :

Non applicable compte tenu de l'effectif moyen de 9 personnes.

10. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles :

La société n'a constaté aucun accident du travail ni maladie professionnelle en 2018.

e) FORMATION

11. Les politiques mises en œuvre en matière de formation :

La société accueille favorablement toute demande de formation quand un salarié le sollicite mais n'a pas mis en place de plan de formation spécifique compte tenu du faible effectif.

12. Le nombre total d'heure de formation :

Aucune demande de formation de salarié n'a été reçue en 2018.

f) EGALITE DE TRAITEMENT

13. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Compte tenu de l'effectif de la société qui ne comprend qu'une seule personne par poste de responsabilité, on ne constate pas d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

14. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Compte tenu de sa taille et de son organisation, la société n'est pas en mesure de mettre en place des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

15. La politique de lutte contre les discriminations :

La société est sensible à la lutte contre les discriminations en recrutant du personnel de nationalités différentes.

g) PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES

16. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :

Malgré son faible effectif, le personnel de la société est totalement libre de s'organiser en association et bénéficie du droit de négociation collective dans le strict respect des obligations légales.

17. A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession :

L'affectation d'un salarié à un poste particulier se fait sur la seule base des critères professionnels.

18. A l'élimination du travail forcé ou obligatoire :

Les salariés sont totalement libres d'accepter ou de refuser un poste proposé par la société.

19. A l'abolition effective du travail des enfants :

La société n'emploie pas d'enfants.

B - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a) POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

20. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement :

La société n'a aucune activité dans la transformation de matières et n'est pas génératrice d'éléments polluants visés par les dispositions légales en matière environnementale. La société reste consciente et est sensible aux questions en la matière et fait tous les efforts possibles pour réduire la consommation d'énergie dans son activité.

21. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :

La sensibilisation du personnel aux questions environnementales se fait quotidiennement par des actes et mesures en matière d'économie d'énergie.

22. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

La société n'utilise aucun équipement polluant de transformation de matière.

23. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

L'activité de la société n'est pas de nature à générer d'éventuels risques écologiques. Aucune provision n'a été estimée nécessaire à ce titre dans les comptes de la société.

b) POLLUTION ET GESTION DE DECHETS

24. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

L'activité de la société ne génère pas de rejet dans l'air, l'eau et le sol.

25. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Les emballages en carton ou en bois sont réutilisés ou envoyés aux organismes spécialisés pour leur recyclage.

26. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

L'activité de la société n'entraîne pas de niveaux sonores particuliers.

c) UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

27. La consommation d'eau et de l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

L'activité de la société ne consomme pas d'eau. Les salariés sont sensibilisés aux économies d'eau.

28. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

L'activité de la société ne consomme pas directement de matières premières.

29. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

La société n'utilise aucun équipement de transformation de matière et n'a aucune activité consommatrice importante d'énergie.

Elle est également très sensible à sa consommation d'électricité et de chauffage.

30. L'utilisation des sols :

Non applicable pour l'activité de la société.

d) CHANGEMENT CLIMATIQUE

31. Les rejets de gaz à effet de serre :

La société n'a aucune activité fortement consommatrice d'énergie. Les déplacements des employés dans le cadre de son activité sont limités au strict nécessaire.

32. L'adaptation aux conséquences du changement climatique :

La société n'est pas exposée de façon particulière aux conséquences du changement climatique.

e) PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

33. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité :

La nature de l'activité de la société n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

C - INFORMATIONS SOCIETALES

a) IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

34. En matière d'emploi et de développement régional :

La société ne procède que très rarement à des recrutements, l'effectif étant réduit.

35. Sur les populations riveraines ou locales :

La taille de la société et la nature de son activité n'ont pas donné l'occasion de contributions particulières dans la coopération avec les collectivités et populations locales.

b) RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES ET LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

36. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations :

La direction de la société se tient à la disposition de ces organismes et répond à leur sollicitation dans la mesure permise par l'organisation et le fonctionnement normal de l'entreprise.

37. Les actions de partenariat ou de mécénat :

La taille de la société ne permet pas d'engager de telles actions.

c) SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEUR

38. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux :

Des visites régulières sont effectuées par la société et leurs clients de la Grande Distribution dans les usines de fabrication en Chine. Un audit a été réalisé cette année.

39. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale :

La société ne recourt à aucun sous-traitant.

d) LOYAUTE DES PRATIQUES

40. Les actions engagées pour prévenir la corruption :

Les relations avec les fournisseurs clés sont systématiquement placées sous la responsabilité exclusive de la Direction. Afin de prévenir les risques de corruption avec un niveau raisonnable, la Direction a défini un mode de relation et de négociation avec les fournisseurs qui l'implique systématiquement et nécessairement.

Les paiements sont générés par le service comptable et autorisés par la Direction disposant des délégations de pouvoir ad hoc.

41. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :

La société respecte la conformité des produits qu'elle commercialise aux normes européennes et internationales en matière de sécurité et de santé des consommateurs.

42. Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme :

La société n'engage pas d'actions particulières dans ce domaine mais respecte scrupuleusement les droits de l'homme au sein de son organisation.

43. Actions contre le gaspillage alimentaire :

La société n'est pas concernée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- 1- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 2- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur général ;
- 3- des rémunérations des mandataires sociaux.
- 4- participation aux assemblées générales
- 5- mesures anti-OPA et droits de vote double

I- Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration :

I.I. Composition du conseil

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2018, ainsi que les mandats et fonctions exercées en dehors de la Société des membres du conseil d'administration de Cibox au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nationalité / Adresse	Date de désignation Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
M. Ming Lun Sung	Né le 4 mars 1957 Nationalité française 66 rue de Rennes 75006 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Président du conseil d'administration et Directeur général	Mandats et fonctions exercés : <i>Au sein de la Société :</i> Président-Directeur général <i>En dehors de la Société :</i> Gérant de la Société BTC France Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein de la Société :</i> Néant <i>En dehors de la Société :</i> Néant
M^{me} Chantal Tibaut	Née le 27 octobre 1950 Nationalité française 2 rue Chateaubria nd, 91600 Savigny-sur- Orge	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Responsable Juridique (contrat de travail) Administratrice	Mandats et fonctions exercés : <i>Au sein de la Société :</i> Responsable Juridique (contrat de travail) <i>En dehors de la Société :</i> Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein de la Société :</i> Néant <i>En dehors de la Société :</i> Néant
M. Georges Lebre	Né le 14/02/1969, de nationalité française	Désignation : assemblée générale du 23/01/2018 Expiration : assemblée	Administrateur	Mandats et fonctions exercés : <i>Au sein de la Société :</i> Directeur Général adjoint (salarié) <i>En dehors de la Société :</i> Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus

	22 rue de Thionville, 59000 Lille	générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022		occupés : <i>Au sein de la Société : Néant</i> <i>En dehors de la Société :</i>
Mme Sandrine Brèche	Née le 18/05/1975 De nationalité française 27 rue des Gallerands, 95160 Montmorency	Désignation : assemblée générale du 23/01/2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administratrice	Mandats et fonctions exercés : <i>Au sein de la Société : Néant</i> <i>En dehors de la Société :</i> Gérante de la société Opaya Group (agence de marketing et de communication, 95160 Montmorency, France) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein de la Société : Néant</i> <i>En dehors de la Société :</i>

I.II. Fréquence des réunions et décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni sept fois. L'agenda des réunions a été le suivant :

- 13 mars 2018 : le conseil a pris un certain nombre de décisions, notamment l'adhésion au code de gouvernement d'entreprise mis en place par Middledent, et a fait le point sur les termes et conditions définitives du contrat avec CXM
- 6 avril 2018 : le conseil a arrêté les comptes 2017
- 18 avril 2018 : le conseil a décidé la convocation de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2018
- 11 juillet 2018 : le conseil a fait le point sur la procédure AMF ainsi que sur l'auto-contrôle
- 4 septembre 2018 : le conseil a arrêté les comptes semestriels de l'exercice clos au 30 juin 2018
- 28 septembre 2018 : le conseil a décidé l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés
- 6 novembre 2018 : le conseil a fait le point sur l'activité du 3^{ème} trimestre 2018, les perspectives et la publication du communiqué sur le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2018

I.III. Convocations aux conseils et tenue des réunions

Conformément à nos statuts les administrateurs ont été convoqués par courrier simple, par courrier recommandé ou courriels. Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil arrêtant les comptes annuels. Les réunions du conseil se déroulent au siège social.

I.IV. Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration comporte deux membres de chaque sexe et satisfait ainsi les dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce en matière de représentation équilibrée homme-femme.

I.V. Comité d'audit

Conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce, il a été décidé de confier la mission de comité d'audit au conseil d'administration.

I.VI. Code de gouvernement d'entreprise

Le 13 mars 2018, le conseil d'administration de la Société a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise Middenext.

II. Pouvoirs du Directeur général :

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-directeur général.

III. Rémunération des mandataires sociaux :

Le Président-directeur général, Monsieur Sung, a perçu une rémunération de 21 600 euros en 2018.

IV. Participation aux assemblées générales :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société au moins trois jours avant l'assemblée.

Un avis de réunion est publié au moins 35 jours calendaires avant l'assemblée et la première convocation à la date d'assemblée est d'au moins quinze jours. En pratique, la Société publie un avis de réunion valant avis de convocation au bulletin des annonces légales et obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales.

V. Mesures anti-OPA et droits de vote double :

La Société ne dispose d'aucune mesure lui permettant de faire obstacle à une offre publique d'acquisition non sollicitée. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison de la détention d'actions anciennes en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, conformément à l'article L. 225-123 alinéa 3 du code de commerce. Ce dispositif (droit de vote double « légal ») introduit par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 est susceptible de retarder une prise de contrôle rampante, sans toutefois qu'elle constitue véritablement une mesure anti-OPA. Il est précisé que les actionnaires de la Société agissant de concert dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 17 décembre 2017 ont converti leurs actions au nominatif et pourront ainsi obtenir à l'issue du délai de deux ans, des droits de vote double.

Les Comptes et Annexes

CIBOX Inter@ctive

ACTIF

En K€	31/12/2017	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	277	285
Amortissement	- 274	- 277
Total immobilisations incorporelles	3	8
Autres immobilisations corporelles	531	539
Amortissement	- 464	- 532
Total immobilisations corporelles	67	7
Autres participations	604	317
Provision	- 406	0
Autres immobilisations financières	240	150
Total immobilisations financières	438	467
Total actif immobilisé	508	482
Stocks	1 319	817
Avances et acomptes	0	0
Clients et comptes rattachés	4 149	1 820
Autres créances	83	43
Charges constatées d'avance	2	2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 930	2 283
Total actif circulant	8 483	4 965
Total actif	8 991	5 447

PASSIF

En K€	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	1 983	1 983
Prime d'émission	29 717	1 634
Réserves et report à nouveau	- 28 372	108
Résultat de l'exercice	398	-52
Total des capitaux propres	3 726	3 673
Provisions pour risque	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 996	916
Fournisseurs et comptes rattachés	2 970	785
Dettes fiscales et sociales	299	73
Autres dettes	0	0
Total dettes et provisions	5 265	1 774
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	8 991	5 447

COMPTE DE RESULTAT

En K€	31/12/2017	31/12/2018
Chiffre d'affaires	16 824	11 242
Autres produits et reprises de provision	5	994
Total des produits d'exploitation	16 829	12 236
Achats consommés	15 338	9 206
Variation de stocks	- 395	181
Marge brute	1 881	1 855
Taux de marge brute	11.2%	16.5%
Autres achats et charges externes	975	1 282
Impôts et taxes	32	30
Salaires, traitements et charges sociales	334	688
Dotation aux amortissements et provisions	203	392
Autres charges	45	457
Total charges d'exploitation	16 532	12 236
Résultat d'exploitation	297	0
Produits financiers	287	752
Charges financières	- 212	- 617
Résultat financier	75	135
Produits exceptionnels	28	401
Charges exceptionnelles	- 2	- 588
Résultat exceptionnel	26	- 187
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	398	-52
Résultat net par actions en euros	0.004	0.000

TABLEAU DE FINANCEMENT

En K€	Du 01-01-2017	Du 01-01-2018
	Au 31-12-2017	Au 31-12-2018
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	398	-52
Dotation aux amortissements des immobilisations	135	70
Variation de stocks	-395	181
Variation des clients et comptes rattachés	-844	2 330
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-59	40
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	- 280	-2 184
Variation des dettes fiscales et sociales	21	-225
Variation des autres dettes	0	0
Dotation (reprise) de provision	- 17	-236
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-1 041	396
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-3	- 8
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 3	- 8
Acquisition d'immobilisations financières	- 206	- 20
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	0	73
Total flux de financement généré par les investissements	-212	37
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	0	0
Augmentation de la prime d'émission	0	0
Variation des intérêts minoritaires	0	0
Variation des dettes financières	1 996	-1 080
Total flux de financement générés par les moyens de financement	1996	-1 080
Total flux de financement utilisés pendant la période	743	- 647
Disponibilités au début de la période	2 187	2 930
Disponibilités à la fin de la période	2 930	2 283
	743	-647

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU
COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Décret n° 67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	1 983	1 983	1 983	1 983
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	99 151	99 151	99 151
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	8 095	11 823	15 372	16 824	11 242
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	375	797	1 069	517	715
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	163	737	458	398	-52
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	4	3,5	5,5	9
Montant de la masse salariale (en K€)	387	158	143	241	488
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres sociales) (en K€)	146	68	63	93	201

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Note 1 Événements significatifs

- La société a réalisé un échange de titres avec la société CXM en chine et fabriquant des produits de mobilité. La société Cibox détient 9.82 % de la société CXM en échange de 3 % du capital de Cibox.
- Un rappel de produits défectueux s'est déroulé au 1^{er} semestre 2018, entraînant l'établissement d'un avoir au client concerné, la dépréciation des stocks concernés à 100 % pour 400 K€ et une prise en charge par CXM à hauteur de 600 K€. Au 31 décembre 2018, ces stocks ont été mis au rebut et la provision constituée au 30 juin a donc été reprise.
- La société a été condamnée par l'Autorité des Marchés Financiers à une amende de 200 K€ pour des faits remontant à 2014 et 2015.

Note 2 Comparabilité des comptes

Les comptes au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société CIBOX INTER@CTIVE. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux nouvelles règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. - *Immobilisations incorporelles*

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

Pour des raisons de simplification de présentation, les frais d'établissement et d'augmentation de capital, amortis à 100 %, ont été supprimés du bilan.

3.2. - *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les nouvelles règles comptables ont retenues la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. - *Immobilisations financières*

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de l'actif net de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. - Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. - Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les charges et produits de l'exercice libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'année.

3.8. - Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valorisation des stocks intègre également les coûts de transport et les droits de douane.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des stocks s'élève à 937 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 120 milliers d'euros, soit une valeur nette de 817 milliers d'euros.

Note 4 Note sur le bilan

4.1. - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Outillage industriel	482 861	6 016		488 877
Agencements	11 100			11 100
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	27 756	1 704		29 460
Total	530 884	7 720		538 604

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Outillage industriel	420 021	65 150		485 171
Agencements	11 100			11 100
Matériel de transport	9 168			9 168
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	23 909	2 334		26 243
Total	464 198	67 484		531 682

4.2. - Immobilisations incorporelles

Les éléments d'actif incorporel proviennent des droits d'utilisation du progiciel de gestion, amorti sur 2 ans.

4.3. - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de la participation dans l'entreprise CXM pour un montant de 318 milliers d'euros. Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 28 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 29 milliers d'euros et un dépôt de garantie relatif au contrat d'affacturage pour 93 milliers d'euros.

4.4. - Autres créances

Les autres créances sont constituées essentiellement du crédit d'impôt CICE 2014 de 11 milliers d'euros, du CICE 2015 de 8 milliers d'euros, du CICE 2016 de 4 milliers d'euros, du CICE 2017 de 10 milliers d'euros et du CICE 2018 pour 9 milliers d'euros

4.5.- Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en milliers d'euros) :

	31-12-2017	31-12-2018
titres Cibox	919	576
titres DMS nets de provision	596	275
banques	1 415	1 432
total	2 930	2 283

La société a cédé sur le marché 2 780 000 de ses propres titres au cours du 1^{er} semestre 2018 pour un montant de 752 milliers d'euros, dégageant ainsi une plus-value de 467 milliers d'euros

Parallèlement, elle a échangé 622 788 de ses titres avec CXM s'ajoutant ainsi aux 2 361 651 des titres comptabilisés en immobilisations financières.

Au 31 décembre 2018, la société ne détient plus que 5 521 948 de titres d'autocontrôle, soit 5.5 % de son capital

4.6. Variation des capitaux propres

	31-12-2016	Augmentation	Diminution	31-12-2017	Augmentation	Diminution	31-12-2018
Capital social	1 983 016			1 983 016			1 983 016
Primes d'émission	29 716 809			29 716 809	-28 082 810		1 633 999
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695			83 695
Report à nouveau	-28 937 875	736 928		-28 479 615	396 805	28 082 810	0
Résultat de la période	458 260	458 260	-736 928	396 805	-52 173	-396 805	-52 173
TOTAL	3 328 096	1 195 188	-736 928	3 724 901	-27 738 178	27 686 005	3 672 728

Le capital est composé de 99 150 792 actions de 0,02 euros.

Depuis le 31/12/05, il n'existe plus aucun instrument financier pouvant diluer le capital.

Suite à la décision de l'assemblée générale, un « coup d'accordéon » a été réalisé afin d'apurer le report à nouveau débiteur par imputation sur la prime d'émission.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

En K€

	31-12-2017	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2018
Provision sur stocks	184	321	385		120
Provision sur créances clients	146			146	0
TOTAUX	330	321	385	146	120

Le contrôle fiscal et Urssaf, sont toujours contestés par la société, qui a néanmoins payé à titre conservatoire une somme de 67 K€ dans le cadre du contrôle fiscal.

La dotation de la provision pour dépréciation des stocks provient essentiellement des hoverboards ayant fait l'objet d'un rappel et retournés à Cibox. Ces produits ayant été mis au rebut, la provision a été reprise en fin d'année.

La provision pour dépréciation des créances clients a été reprise suite à la comptabilisation en perte des dites créances.

4.8. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

La société a souscrit cette année un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2018 s'élève à 976 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes sociales pour 85 milliers d'euros et des dettes fiscales pour 55 milliers d'euros de TVA mensuelle, diminué d'une avance de 67 milliers d'euros que la société a dû s'acquitter dans le cadre du contrôle fiscal mais qui est contestée comme l'ensemble du redressement réclamé par l'Administration.

4.10. *Etat des créances et dettes avec des sociétés liées*

Des créances et dettes avec toutes les sociétés liées antérieurement, il reste une dette nette à l'égard de BTC Corp. Taiwan, pour un montant de 428K€, à la date de la clôture 2018. Il n'existe plus à ce jour de transactions avec le groupe BTC.

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1 *Chiffres d'affaires*

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 11 242 milliers d'euros. La partie à l'export s'élève à 5 442 milliers d'euros, soit 48% du chiffre d'affaires total.

5.2 *Transfert de charges*

Il s'agit d'une indemnité d'assurance pour 10 milliers d'euros et une facture de dédommagement de 600 milliers d'euros établie avec CXM dans le cadre du rappel des produits de mobilité défectueux ayant fait l'objet d'un rappel.

5.3 *Marge brute*

A compter de l'exercice 2018, un indicateur de marge brute en valeur et en pourcentage a été inclus dans le compte de résultat. Le calcul de la marge tient compte dans les achats consommés, outre des achats, des frais de douane, des frais de transport sur achats et des gains et pertes de change. Afin de permettre une comparaison avec l'exercice précédent, les frais de transport sur achats ont été regroupés dans les achats consommés 2017, présentant une différence de classification avec le compte de résultat publié en 2017.

En outre, le coût de revient des stocks d'hoverboards mis au rebut, pour 384 milliers d'euros, a été comptabilisé en autres charges, compte-tenu de la prise en charge par le fournisseur et la variation de stock inclus dans la marge augmentée en parallèle de 384 milliers d'euros.

5.4 *Résultat financier*

Le résultat financier de 135 milliers d'euros est constitué essentiellement des éléments suivants :

- Plus-value de cession des titres d'autocontrôle pour 467 milliers d'euros,
- Dotation d'une provision pour dépréciation des titres DMS pour 321 milliers d'euros
- Intérêt Factofrance pour 11 milliers d'euros

5.5 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel de 187 milliers d'euros est constitué des éléments suivants :

- Amende AMF de 200 milliers d'euros, augmentée des frais d'avocat correspondant pour 37 milliers d'euros
- amendes et pénalités pour 4 milliers d'euros
- factures fournisseurs 2017 pour 2 milliers d'euros
- plus-value sur échange de titres CXM pour 56 milliers d'euros

5.6 *Résultat par action après dilution*

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient : - résultat net moyen par action en euros : 0,000 €

- résultat net dilué par action en euros : 0,000 €

Note 6 Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2018, le montant du déficit reportable est de 35 millions d'euros.

Note 8 Effectif

L'effectif moyen en 2018 s'est élevé à 9 personnes (5 hommes et 4 femmes)

Note 9 Engagements hors bilan

Néant

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les dirigeants sociaux ont perçu une rémunération de 22 milliers d'euros en 2018.

Par ailleurs, les administrateurs ont perçus des jetons de présence pour un montant global de 7 milliers d'euros.

Note 11 Risque pays

Néant.

Note 12 Crédit-bail

Néant

Note 13 Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14 Honoraires versés au commissaire aux comptes

En EUR	Patrick AUBART	Patrick AUBART
	En 2017 (31-12-2016)	En 2018(31-12-2017)
Commissariat aux comptes	43 000	40 000
Autres prestations	0	0
Total	43 000	40 000

Note 15 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 1 983 015,84 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos assemblées générales, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de mon rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.4 3.8 et 4.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, j'ai vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 15 juillet 2015.

Au 31 décembre 2018, j'étais dans la quatrième année de ma mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
Patrick Aubart

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 1 983 015,84 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
Patrick Aubart